

Réforme du concours national de praticien hospitalier : principales évolutions et calendrier prévisionnel



Quand ?

Inscription aux épreuves

- Dématérialisation des inscriptions sur une plateforme commune CNG/ARS

27 septembre au
29 octobre 2021

Les évolutions

- Valorisation du parcours et du projet professionnel en milieu hospitalier
- Suppression de la condition d'ancienneté de 2 ans d'inscription à l'Ordre
- Suppression de la distinction entre le type I et le type II

Les modalités de concours

- 1. Une épreuve d'examen de dossier *
- 2. Une épreuve orale d'entretien avec le jury (audition devant un jury par discipline/spécialité)
- Axées sur le parcours et le projet professionnel du candidat en milieu hospitalier, avec possibilité de mise en situation lors de l'épreuve orale.

**Le dossier retraçant le Parcours et le Projet Professionnel remplace l'ancien dossier technique « titres et travaux / services rendus »*

Autorisations spéciales

- Organisation dérogatoire possible des auditions en distanciel dans les ARS (sur demande du candidat au moment de l'inscription) :
 - pour les candidats résidant outre-mer
 - pour les candidats justifiant de raisons médicales sous certaines conditions

Le lieu des épreuves

- Les auditions auront lieu à Rungis

24 janvier au
25 mars 2022

Le tour de recrutement

avril 2022

Sous réserve de la publication des textes dans la 2ème quinzaine du mois de septembre 2021 (décret modifiant le code de la santé publique et arrêtés d'organisation et d'ouverture des épreuves)